



## ÉDUCATION SEXUELLE OU ÉDUCATION NON SEXUELLE

*Face à l'exposition précoce des enfants à la sexualité, certains parents, conscients de leur devoir de les préparer, ont recours aux ateliers d'éducation affective et sexuelle proposés par l'AVIFA en Suisse et le CLER en France. En réponse aux questions de certains parents, voici un bref rappel – publié en 1978 en plein débat sur la question – des principes de l'Eglise qui conserve toute son actualité !*

### Décret du Saint-Office

(21 mars 1931)

**Question :** *Peut-on approuver la méthode dite « d'éducation sexuelle » ou encore « d'initiation sexuelle » ?*

**Réponse :** non. On devra absolument observer, dans l'éducation de la jeunesse, la méthode employée jusqu'ici par l'Eglise et par les saints éducateurs, et que Notre Saint-Père le Pape a recommandée dans sa Lettre encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse, en date du 31 décembre 1929 : c'est-à-dire qu'il faut avant tout veiller à donner à la jeunesse de l'un et de l'autre sexe une instruction

religieuse complète, forte et ininterrompue ; qu'il faut la pousser à l'estime, au désir et à l'amour de la vertu angélique ; qu'il faut la persuader de recourir surtout à la prière et d'être assidue aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; qu'elle doit vouer une dévotion filiale à la Vierge, Mère de la sainte pureté, sous la protection de laquelle elle doit se placer entièrement ; qu'elle doit éviter enfin avec soin les lectures dangereuses, les spectacles obscènes, les conversations deshonnêtes et toutes les autres occasions de péché.

Donc on ne peut d'aucune façon approuver ce qui, concernant la propagande en faveur d'une nouvelle méthode, a



été écrit et publié spécialement ces derniers temps, même par quelques auteurs catholiques.

**Méfait de l'initiation naturaliste**

Cette propagande menace encore le peuple catholique d'un double fléau pour ne pas employer une expression plus forte.

En premier lieu, elle exagère outre mesure l'importance et la portée, dans la vie, de l'élément sexuel. (...) Leur façon d'exposer la vie sexuelle est de nature à lui donner, dans l'esprit du lecteur moyen et dans son jugement pratique, le sens et la valeur d'une fin en soi. Elle fait perdre de vue la vraie fin primordiale du mariage, qui est la procréation et l'éducation de l'enfant, et le grave devoir des époux vis-à-vis de cette fin, que les écrits dont Nous parlons laissent par trop dans l'ombre.

**Oubli du péché originel**

Est donc... erronée toute méthode d'éducation qui se base, en tout ou en partie, sur la négation ou l'oubli du péché originel ou du rôle de la grâce, pour ne s'appuyer que sur les seules forces de la nature. Tels sont ordinairement ces systèmes modernes, aux noms divers, qui en appellent à une prétendue autonomie et à la liberté sans limite de l'enfant, qui réduisent ou même suppriment l'autorité et l'œuvre de l'éducateur, en attribuant



*Une histoire spatiale est le fil rouge de l'atelier "XY-évolution" destiné aux pères-fils. La fusée peut représenter l'appareil génital masculin, et permet "l'envol vers une belle aventure" (Le Nouvelliste – 19/02/2011)*

à l'enfant un droit premier et exclusif d'initiative, une activité indépendante de toute autorité qui lui est supérieure, naturelle ou divine, dans le travail de sa propre formation. <sup>1</sup>

**Erreur des promoteurs de « l'éducation sexuelle »**

Très répandue est l'erreur de ceux qui, avec des prétentions dangereuses et une manière choquante de s'exprimer, se font les promoteurs de ce qu'ils appellent « l'éducation sexuelle ». Ils se figurent faussement pouvoir prémunir la jeunesse contre les périls des sens, uniquement par des moyens naturels, tels que cette initia-

(1) Pie XI, *Divini illius magistri*, encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse du 31 décembre 1929.

tion téméraire et cette instruction préventive donnée à tous indistinctement, et même publiquement ou, ce qui est pire encore, cette manière d'exposer les jeunes gens, pour un temps, aux occasions, afin dit-on, de les familiariser avec elles et de les endurcir contre leurs dangers.<sup>2</sup>



### Réserve chrétienne

La pudeur, en outre, suggère aux parents et aux éducateurs et met dans leur bouche des paroles qui sont opportunes pour former à la pureté la conscience des jeunes. « Cette réserve – comme nous l'avons dit dans une allocution récente – ne doit pas être entendue de telle sorte qu'on fasse un silence perpétuel sur ce sujet, et que dans l'enseignement de la morale on n'en dise jamais un mot avec sobriété et prudence. » Cependant, aujourd'hui, il arrive trop souvent que des professeurs et des éducateurs croient qu'il est de leur devoir d'initier d'innocents enfants, garçons ou filles, aux

(2) Pie XI, *loc. cit.*

mystères de la procréation d'une manière qui offense leur pudeur.<sup>3</sup>

### Gravement malsaine

En second lieu, cette littérature, pour l'appeler ainsi, ne semble tenir aucun compte de l'expérience générale d'hier, d'aujourd'hui et de toujours, parce que fondée sur la nature, qui atteste que, dans l'éducation morale, ni l'initiation, ni l'instruction, ne présente de soi aucun avantage, qu'elle est, au contraire, gravement malsaine et préjudiciable si elle n'est fortement liée à une constante discipline, à une vigoureuse maîtrise de soi-même, à l'usage surtout des forces surnaturelles de la prière et des sacrements.<sup>4</sup>

(Le Confédéré – 18/07/1978)

**Il existe de nombreux ouvrages – de différentes valeurs, c'est pourquoi il faut les aborder avec réserve – pour aider les parents à aborder ces questions avec leurs enfants...**



(3) Pie XII, *Sacra virginitas*, encyclique sur la virginité du 25 mars 1954.

(4) Pie XII, *Allocution aux pères de famille français*, 18 septembre 1951.

# APOSTASIE ET DÉMISSION INTELLECTUELLE À L'UNIVERSITÉ LOUVANISTE



*Stéphane Mercier, docteur en philosophie, a livré à ses étudiants un argumentaire philosophique en faveur du droit à la vie et pris position contre l'avortement en le présentant comme "le meurtre abject d'une personne innocente" et comme "encore plus immoral que le viol". La presse et les politiques se saisirent de l'affaire et il fut l'objet d'un véritable lynchage médiatique. Dans un courrier à ses soutiens, il revient sur l'affaire qui ne lui a valu qu'un "simple blâme" !*

Chers amis,

Vous êtes nombreux à m'avoir témoigné votre soutien dans « l'affaire » me concernant à l'Université catholique de Louvain au printemps 2017<sup>1</sup>. L'institution a révélé, comme l'observait un homme d'esprit, que son nom était triplement usurpé : la censure déloyale n'est pas digne d'une Université ; l'hostilité à un enseignement en parfaite conformité avec celui de l'Eglise est intolérable au sein d'une institution qui se présente comme catholique ; et, pour ceux qui ignorent cette petite fantaisie dont la Belgique, patrie du surréalisme, a

(1) Chargé de cours en philosophie à l'Université catholique de Louvain (Belgique), Stéphane Mercier a été suspendu en mars 2017.

le secret, l'Université Catholique de Louvain n'est pas à Louvain, mais dans une ville nouvelle sortie de terre il y a bientôt un demi-siècle, Louvain-la-Neuve. La ville historique de Louvain abrite une autre Université, néerlandophone celle-là, la Katholieke Universiteit Leuven. Quant à savoir si elle est davantage catholique, c'est une autre question...

## **Une invitation à peser des arguments proposés à l'intelligence**

Le cours que j'avais donné à mes étudiants en leur exposant un exemple d'argumentation susceptible de les faire réfléchir à propos de la gravité de l'avortement a été mal reçu par une infime proportion d'entre eux. Je ne connais pas les chiffres,

mais il semble qu'une dizaine, sur un total de six cents, n'aient pas du tout apprécié cette invitation à réfléchir sur base d'arguments vigoureux. C'était au début du mois de février 2017. Puis, durant cinq semaines, j'ai continué à donner mon cours tout à fait normalement. Un groupuscule insignifiant s'est toutefois ému de mon enseignement et a alerté la presse. Celle-ci, flairant le scandale, a tout de suite sorti le grand jeu. Nous étions alors le 21 mars. La réaction officielle de l'Université n'a pas tardé : le jour même, j'étais convoqué de façon peu amène au rectorat, tandis qu'une Philénis<sup>2</sup> bien en cour clamait haut et fort que mes propos étaient « contraires aux valeurs portées par l'UCL » et que l'UCL défendait le « droit [sic] à l'avortement ». Un communiqué officiel dans le même sens fut publié dans la foulée, puis retiré discrètement quelques jours plus tard, non sans avoir été relayé par les médias.

J'ai été entendu deux fois par une collaboratrice du recteur. Aussitôt j'étais suspendu, et l'on requérait contre moi la sanction maximale,

(2) Pour Martial (poète latin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, né en Espagne), Philénis est une femme virile, athlétique, qui en veut faire plus que les hommes et adepte du « saphisme ».

à savoir le licenciement. J'étais en droit de saisir une commission disciplinaire pour contester la sanction : la commission m'a donc entendu avec mes avocats au mois de mai, et a été contrainte d'admettre que le licenciement requis n'était pas une option, puisqu'il n'était pas prévu par le règlement interne de l'Université pour un chargé de cours invité. La commission a cependant estimé que j'avais « instrumentalisé » mon cours au service d'un « militantisme radical » face à un « auditoire particulièrement démuné », ce qui donnait à mes actes « un caractère de particulière gravité ». De l'avis de cette commission, une sanction exemplaire s'imposait.

Pour rappel, **dans le cadre d'un cours de philosophie, j'ai présenté à de jeunes adultes des arguments rationnels établissant la malice intrinsèque de l'avortement, en leur demandant non pas d'être d'accord avec moi, mais de peser par eux-mêmes les arguments proposés à leur intelligence.** Au temps pour le « militantisme radical » et l'auditoire « démuné » ! Le conseil d'administration de l'Université, en principe chargé de la décision finale, s'en est remis au recteur, que j'ai finalement pu rencontrer au mois de juillet en présence de mes avocats toujours, et d'une juriste de l'Université Libre

de Bruxelles. Celle-ci, tout en étant profondément en désaccord avec moi sur le fond, estimait – c’est tout à son honneur – que la moindre des choses était de pouvoir argumenter librement au sein d’un cours de philosophie. Une sanction de l’UCL, ajoutait-elle, équivaldrait à induire, au sein de l’Université louvaniste, un climat analogue à celui qui prévaut dans les Université turques.

**Le bon sens qui n’a pas prévalu et une sanction au rabais**

Las ! le bon sens n’a pas prévalu. Durant le mois d’août, le recteur (ou dois-je dire le Grand Turc ?) a rendu son verdict, me condamnant et m’infligeant un blâme. La sanction minimale. Générosité de sa part, au vu, comme il me l’a écrit, de mes précédents états de service ? J’en doute. Mais voyez plutôt le glissement : au début, on me disait que le contenu de mon cours était en porte-à-faux avec les mystérieuses « valeurs » de l’UCL (sur lesquelles les autorités n’ont jamais jugé nécessaire de faire la lumière) et on réclamait mon licenciement, la sanction la plus lourde. En fin de compte, on opte pour la sanction la plus



légère, un « simple » blâme, et en ayant soin de préciser que l’on ne me reproche pas la position que j’ai défendue mais la manière dont je l’ai défendue. Bel exemple de repli stratégique s’il en est ! Le reproche portant sur la manière est, notons-le, un simple paravent, car on me reproche évidemment le fond de mes propos, mais sans aller jusqu’à le dire franchement.

Pourquoi évidemment ? D’abord parce que la réaction initiale de l’UCL a bien été de vouloir me sanctionner sur base du fond, et non de la forme ; ensuite, parce que ce reproche sur la forme est ridicule. Mes arguments n’étaient ni caricaturaux ni exclusivement unilatéraux, comme on l’a prétendu : j’ai donné des raisons très claires, auxquelles personne n’a répondu ; quant aux objections en sens contraire, je les ai examinées, et je n’y suis pour rien si elles sont à ce point ineptes qu’elles s’effondrent aussitôt qu’on commence à les examiner. Du reste, quand bien même l’argumentation eût négligé le point de vue opposé, c’eût été de ma part une méthode légitime, ainsi

que je l'ai exposé aux étudiants : non pas la seule méthode, mais une méthode parmi d'autres pour argumenter, et celle, en l'occurrence, que j'aurais choisi de présenter dans le cadre d'une séance de cours, réservant d'autres méthodes à d'autres séances consacrées à d'autres sujets. Enfin, m'eût-on reproché une argumentation unilatérale si, au lieu de m'en prendre à l'avortement, j'avais proposé une attaque en règle contre d'autres actes intrinsèquement mauvais comme le génocide ou l'esclavage ? M'aurait-on dit alors qu'il fallait être plus nuancé dans mon rejet de l'esclavage ? Poser la question, c'est y répondre.

Que penser alors du blâme ? En un sens, c'est une victoire : en comparaison de la sanction préconisée initialement pour me condamner sur le fond, cette sanction au rabais au prétexte d'une forme d'expression inappropriée, c'est vraiment, pour parler comme Horace, « la montagne qui accouche d'une souris ridicule » : *Parturient montes, nascitur ridiculus mus* (*Art poétique*, 139). Dans le même temps, cela témoigne de l'obstination d'une institution universitaire à museler un discours allant à l'encontre d'un des dogmes les plus aberrants du politiquement correct, et ce, alors même que le

règlement interne de l'Université dit explicitement toute l'importance de n'être pas à la remorque de « la norme du moment ».

### **Au service de la Vérité salvifique**

*Paroles et paroles et paroles,*

*Paroles, et encore des paroles que tu sèmes au vent,*

comme dit la chanson. Faut-il être surpris ? Non. Doit-on s'en émouvoir ? Peut-être. Peut-on demeurer silencieux ? Sûrement pas. Le blâme, même s'il n'est que la sanction minimale, est injuste ; et, bien sûr, le contrat me liant à l'Université n'a pas été renouvelé. Pour le coup, en toute légalité, mais pour des motifs inavoués qui sont aussi évidents qu'ils sont peu glorieux. Parler franchement, en prenant au sérieux l'exigence de rechercher la vérité et de l'exposer, a des conséquences, qui sont inconfortables ; mais cela ne doit pas nous décourager. La liberté de parler selon la vérité vaut bien quelques sacrifices. Si ceux-ci, du reste, sont portés par la perspective plus large d'être au service de la Vérité salvifique, nous avons tout lieu de croire qu'ils sont méritoires en plus d'être nécessaires.

Tout le monde, heureusement, ne ressemble pas aux idéologues malveillants, promoteurs d'une culture de



mort déshumanisante, aux pleutres, partisans de la « philosophie de l'autruche », et aux cyniques, qui m'ont avoué franchement que cette question de la dignité des plus fragiles d'entre nos frères ne les intéressait pas et qu'ils avaient d'autres préoccupations (l'image médiatique de l'institution). Pour tous ceux qui ne leur ressemblent pas et qui souhaitent réfléchir franchement à une question importante en considérant de véritables arguments, clairs et directs, je me permets de recommander le petit livre que j'ai publié au début du mois de septembre sur les motifs qui doivent nous pousser à rejeter absolument l'avortement : *La philosophie pour la vie*<sup>3</sup>. Je salue l'éditeur courageux, Quentin Moreau : en souhaitant cette publication, il a montré sa confiance dans l'intelligence des

(3) Distribué par Salvator, disponible en librairie et en ligne, et édité également en Suisse par l'Association *Choisir la Vie*, rue de Coméraz 105, 1971 Grimisuat, diffusion@choisirlavie.ch

lecteurs, et son désir de servir le bien commun.

Pour terminer, voici la lettre<sup>4</sup> que j'avais adressée en privé, au plus fort de « l'affaire », au recteur de l'Université ainsi qu'au président du conseil d'administration ; j'ai seulement supprimé les noms des personnes, pour qu'on ne m'accuse pas de les diffamer, d'autant qu'elles se sont elles-mêmes chargées de cette triste besogne par leurs propos et par leurs actes. Les destinataires de cette lettre n'ont jamais daigné me répondre, ni même accuser réception, mais les événements que j'ai brièvement rapportés sont suffisamment éloquents. Après tout, ce n'est pas la première fois qu'une autorité est interpellée, qu'elle fait la sourde oreille et ne répond pas, et laisse toutefois clairement entendre son état d'esprit par d'autres voies – mais c'est là une autre histoire...

Je me recommande aux prières des croyants, pour qu'ils prient la très sainte Vierge Marie de nous avoir, mon épouse et moi-même, en sa sainte garde.

En la fête de l'Archange saint Michel,

**STÉPHANE MERCIER**

([www.ultramontain.belapostasieuel](http://www.ultramontain.belapostasieuel) –  
23/10/2017)

(4) Cf. [www.ultramontain.be](http://www.ultramontain.be)